

Communiqué

Publication immédiate

**LES EMPLOYÉS D'UAP ENTÉRINENT
L'ENTENTE DE PRINCIPE À 91%**

Montréal, le lundi 7 mars 2011--Hier soir, dimanche, les salariés d'UAP, membres de la section locale 698 des TCA-Québec, ont entériné à 91% l'entente de principe intervenue entre les parties le 28 février dernier.

Les 75 employés de l'entrepôt de pièces d'automobile UAP à Montréal avaient rejeté les dernières offres patronales en janvier dernier et avaient fixé au 6 mars la date butoir pour le déclenchement d'une grève s'ils n'obtenaient pas satisfaction.

Selon la négociatrice syndicale et représentante nationale des TCA-Québec, Diane Mimeault, *«cette entente prévoit une augmentation salariale de 2,3% pour la première année de convention collective, comparativement à l'offre de 1.5% de la compagnie rejetée par le syndicat en janvier dernier. Pour la deuxième et troisième année, l'augmentation salariale sera de 2.5%. Enfin , pour la troisième année de convention collective, il y aura une journée additionnelle de congé personnel et/ou maladie remboursé pour un total de quatre jours sur six.»*

Mme Mimeault affirme en terminant que les membres sont très satisfaits du résultat de l'entente. D'ailleurs, les travailleuses et les travailleurs ont livré un beau message de solidarité à leur comité syndical au cours de l'assemblée générale.

30

Source : Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Québec FTQ)

**André Leclerc, Communications :514 349-9864,
solidaricom@yahoo.ca**

Diane Mimeault, représentante nationale, 514 389-9223